

La CDC dévoile ses doctrines d'investissement

Très sollicitée par l'exécutif,
LA CAISSE DES DÉPÔTS ESPÈRE AINSI
MAÎTRISER ses investissements.

CES DOC-
TRINES
CONSTITU-
ERONT-
ELLES UN
REMPART
SUFFI-
SANT AUX
PRESSIONS
DE L'EXÉCU-
TIF ?

PAR NINON RENAUD

En gestation depuis le printemps, les doctrines d'investissement de la Caisse des dépôts ont été couchées noir sur blanc et approuvées par la commission de surveillance de l'institution financière il y a près de trois mois. Appelée

Mais compte tenu des nombreuses sollicitations de l'exécutif dont elle a fait l'objet, alors que son statut la place sous l'autorité du pouvoir législatif, il est apparu urgent à la direction de l'institution financière d'officialiser ces doctrines hier. « Elles concourent directement à la lisibilité de la Caisse

des dépôts en clarifiant ses règles d'intervention », se félicite Michel Bouvard, député UMP de la Savoie et président de la commission de sur-

veillance de la CDC.

Le lancement, prévu aujourd'hui par l'Élysée du fonds stratégique d'investissement (FSI), couplé avec la nomination de son directeur général (lire encadré), explique aussi largement ce besoin impérieux de lisibilité. Les paris sont en effet ouverts sur la capacité de la Caisse des dépôts, actionnaire à 51 % de ce **fonds souverain** à la française aux côtés de l'État, de garder le contrôle de ses investissements. « Le FSI aura à construire ses propres doctrines mais, de par son statut de filiale de la CDC, il est peu probable que ses principes d'intervention diffèrent beaucoup de ceux de sa maison mère », tranche Michel Bouvard. D'autant que certaines des filiales

actuelles de la Caisse seront apportées au FSI, rappelle-t-il.

Que disent donc les doctrines de l'institution ? Elles rappellent son statut d'« investisseur financier de long terme » qui doit concilier une « exigence de rendement récurrent et de valorisation à

long terme ». Elle ne saurait donc être utilisée par l'État comme un « outil de débudgétisation », martèle Michel Bouvard. La Caisse se positionne en outre « comme un investisseur diversifié » sur le territoire français dont la vocation est de conserver une participation minoritaire, voisine de 5 %. Toutefois, cette règle « n'exclut pas, sous certaines conditions, la détention de participations substantielles dans certaines entreprises ». Comme Dexia, dont la Caisse détient près de 20 %, elle pourrait ainsi entrer dans le capital de La Poste. Dans ce cas, la Caisse se pose en investisseur « impliqué » dans la gouvernance des entreprises concernées.



« Ces doctrines ont le mérite d'exister. Toute la question est de savoir si elles constitueront un rempart suffisant aux pressions de l'exécutif », s'inquiète un membre de la commission de surveillance de l'institution.

UN INDUSTRIEL À LA TÊTE DU FSI

APRÈS plusieurs semaines de quête, l'Élysée et la Caisse des dépôts se sont, selon nos informations, accordés sur le nom de Gilles Michel pour diriger le fonds stratégique d'investissement. Membre du directoire de PSA Peugeot Citroën et directeur de la marque Citroën depuis février 2007, ce polytechnicien de 56 ans, ancien diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), a effectué auparavant l'essentiel de sa carrière chez Saint-Gobain. Son profil industriel et sa jeunesse ont l'avantage d'avoir la préférence de la Caisse des dépôts. Gilles Michel est par ailleurs un proche de François Pérol, le secrétaire général de l'Élysée. Un candidat on ne peut plus consensuel donc. **N. RE.**